



COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE

## Rapport 2024

Rapport qui sera présenté au conseil municipal d'Annonay et au conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo



## THEMATIQUES

1. Données générales .....	3
2. Voirie et espaces publics .....	7
3. Habitat .....	9
4. Cadre bâti .....	11
5. Retour sur les projets et aménagements 2023 .....	14
6. Conclusion.....	15

## ANNEXES

## 1. Données générales

### 1.1. Informations administratives de l'intercommunalité Annonay Rhône Agglo et de la commune d'Annonay

#### **Annonay Rhône Agglo et la commune d'Annonay**

Annonay Rhône Agglo est un territoire de 316 km<sup>2</sup> aux multiples facettes, composé d'une ville-centre, de plusieurs polarités et villages.

Cette communauté d'agglomération est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion de la communauté d'agglomération du bassin d'Annonay, de la communauté de communes Vivarhône et de l'extension aux communes d'Ardoix et de Quintenas.

Elle est constituée de 29 communes, et accueille une population de 50 242 habitants (au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Porte d'entrée de l'Ardèche, le territoire d'Annonay Rhône Agglo allie, par sa situation géographique, la proximité avec des agglomérations importantes (75 km de Lyon ; 45 km de Saint-Étienne ; 50 km de Valence) et l'accès direct à des espaces naturels (parc naturel régional du Pilat, parc naturel régional des monts d'Ardèche).

Annonay Rhône Agglo exerce des compétences obligatoires et facultatives, conformément à l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales, et des compétences supplémentaires qui sont précisées en annexe.

Adresse postale : la Lombardière BP8, 07430 DAVEZIEUX - T 04 75 67 55 57

#### **Annonay**

La commune d'Annonay est la ville-centre. Elle est aussi la plus grande ville du département de l'Ardèche, et remplit pour les communes du nord de l'Ardèche des fonctions majeures de centralité, tant en matière économique que culturelle, d'éducation ou de santé.

Sa population est de 16 359 habitants (au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Adresse postale : rue de l'hôtel de ville, BP133 07104 ANNONAY - T 04 75 69 32 50

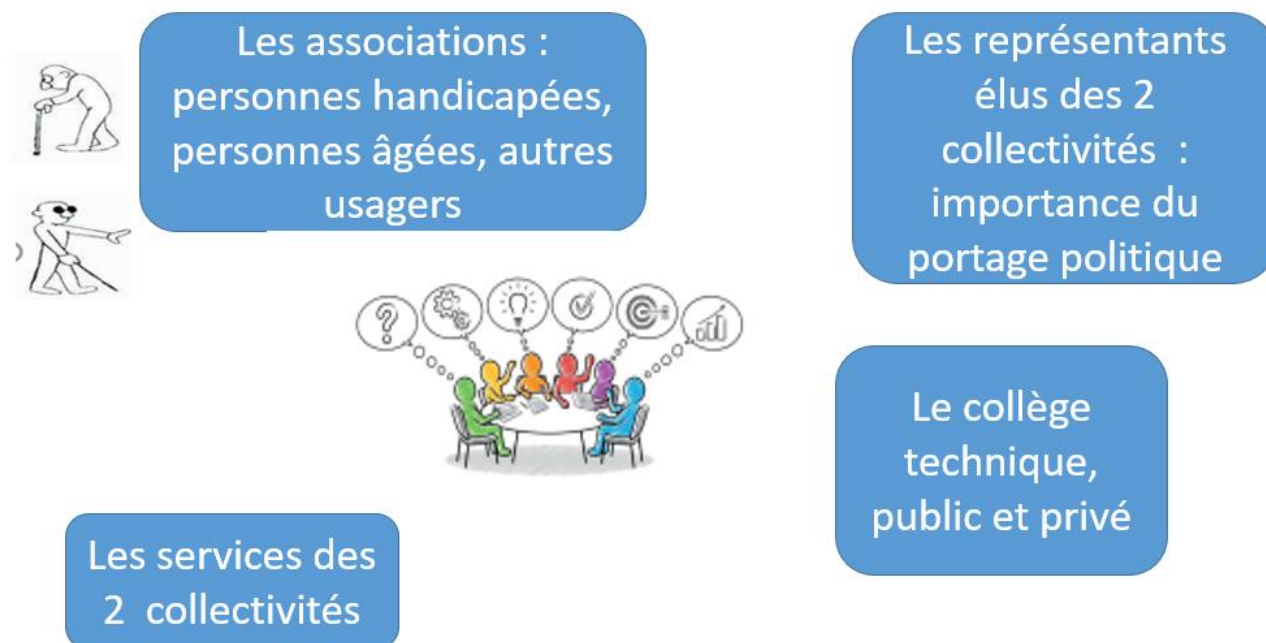
### 1.2. Informations administratives de la commission pour l'accessibilité intercommunale (CAI)

#### **Création et composition**

Les délibérations concordantes du conseil communautaire du 24 mars 2022 et du conseil municipal du 7 Avril 2022 ont instauré une commission d'accessibilité mutualisée entre Annonay Rhône Agglo et la ville d'Annonay, dénommée CAI.

Cette commission est obligatoire depuis 2005 et se doit d'être une instance de concertation et d'échanges. Elle regroupe les associations ou organismes représentant les cinq grandes familles du handicap, les aînés, les représentants des usagers de la ville et les associations et unions d'habitants du territoire.

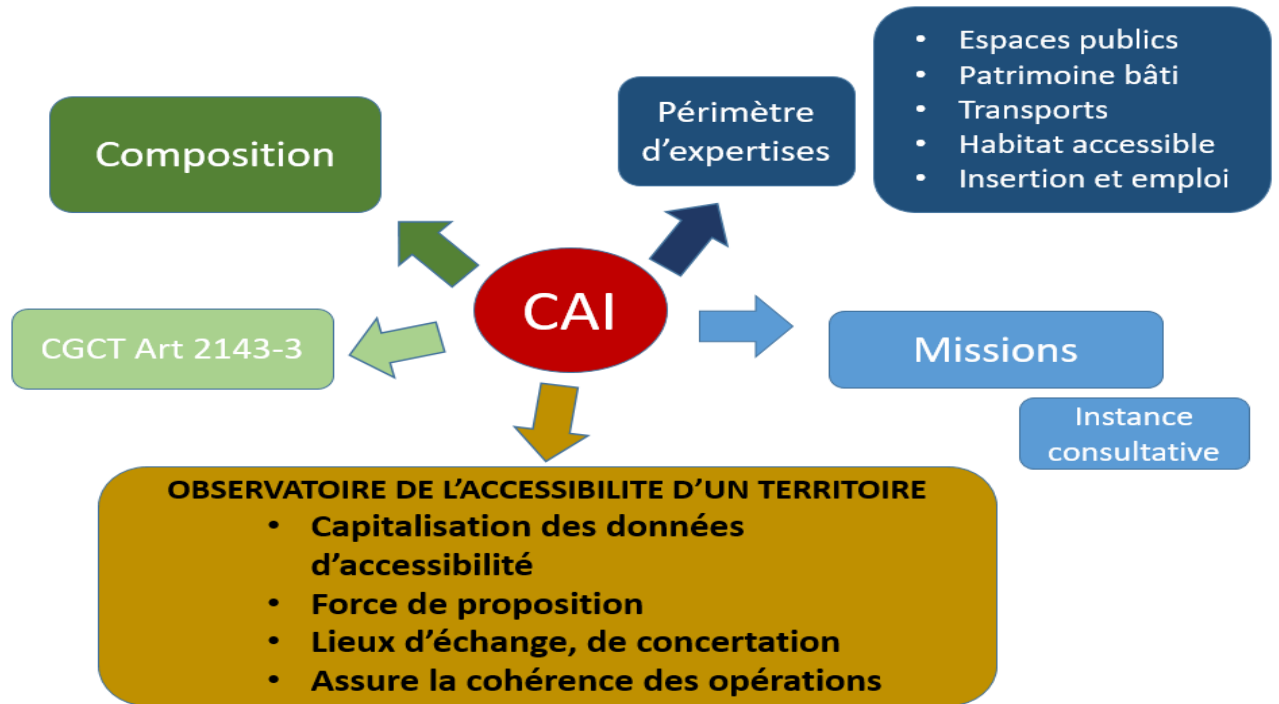
La délibération CC-2022-107 du 24 mars 2022, en ANNEXE, désigne les membres élus au sein de la commission intercommunale.



## Missions

Son rôle est :

- De dresser chaque année le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- D'établir un rapport annuel comprenant l'état des lieux de l'accessibilité et des propositions d'améliorations,
- D'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées,
- D'être destinataire des projets d'aménagement et de construction d'Annonay et d'Annonay Rhône Agglo afin de donner un avis et formuler des propositions en matière d'accessibilité des équipements.



## Fonctionnement

La commission se réunit en séance plénière une fois par an, en fin d'année pour établir le bilan du travail réalisé, assurer les liens entre les différents maillons de la chaîne de déplacement afin de ne pas fracturer l'information, et valider le rapport annuel.

La date retenue en 2024 est le 6 décembre 2024.

Au cours de l'année 2024, la CAI s'est réunie 7 fois autour des thématiques suivantes, non compris la réunion plénière de décembre 2024 :

- Voirie et espaces publics
- Patrimoine bâti



## **Rapport annuel : un document à vocation multiple**

### Un document de travail pour :

- Formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire
- Capitaliser les actions
- Échanger entre communes, voire comparer les démarches entreprises
- Informer les associations

### Un document de pilotage pour :

- Connaître les acteurs du territoire, leurs liens
- Mettre en place la démarche de projet de progression de la mise en accessibilité
- Mettre en place des indicateurs communs
- Participer, être force de proposition pour les programmations de travaux

### Un document de communication pour :

- Établir la concertation
- Informer les citoyens
- Mettre en avant les réussites
- Faire remonter les difficultés et/ou les besoins

Le rapport annuel fera l'objet d'une délibération conjointe du conseil communautaire et du conseil municipal. Il est présenté aux membres de la CAI chaque fin d'année.

Les demandes formulées par la commission seront étudiées par les services. Les adaptations seront réalisées en fonction de la faisabilité de leur exécution. Les services feront un retour dès que possible.

## 2. Voirie et espaces publics

### 2.1. Démarche globale d'accessibilité des espaces publics

A l'occasion des différents travaux engagés sur les espaces publics d'Annonay, les services municipaux s'évertuent à procéder à des requalifications des espaces publics au regard de la réglementation en matière d'accessibilité, en associant la commission pour l'accessibilité le plus en amont possible des projets.

### 2.2. Travaux 2024 présentés à la CAI et particularités rencontrées

#### **Travaux de voirie rue Malleval, du ranchet, du mûrier, Sainte-Marie, place Saint-Michel**

##### Visite de chantier

Des travaux de requalification dans le cadre de la rénovation du centre historique ont été engagés sur les rues Malleval, ranchet, mûrier, Sainte-Marie, place Saint-Michel. Dans la plupart des cas, la différence de niveau entre le trottoir et la voirie n'existe pas.

Au niveau de l'îlot Malleval, une forêt urbaine en libre évolution est prévue. Au niveau inférieur, un square avec gradins sera aménagé. L'accès est prévu par la rue du mûrier et la rue Saint-Michel.

Une place PMR est prévue rue Saint-Michel.



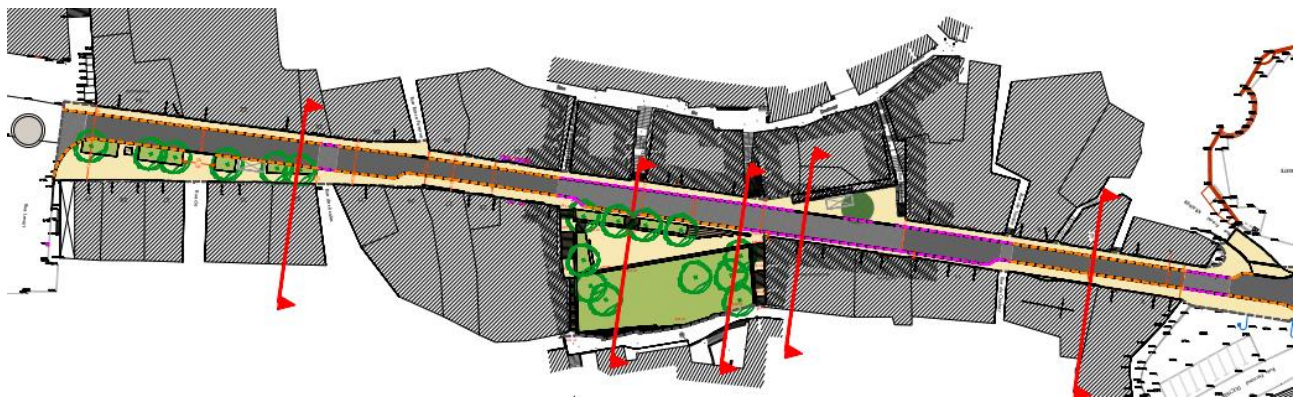
➤ Demande de la commission sur les éléments suivants :

- Mise en place de 3 arceaux vélos (au lieu de 2) sur la place Saint-Michel
- Mise en accessibilité du trottoir de la rue Saint-Michel depuis la rue Malleval

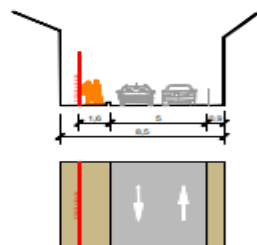
## Projet de requalification de la rue Boissy d'Anglas



Présentation au stade esquisse



### Coupe Rue Boissy au droit du n°15



➤ Demande de la commission sur les éléments suivants :

- Signalement ou suppression des bordures émergentes notamment pour les personnes mal voyantes
- Priorisation des piétons lors des traversées de chaussée  
Pour rejoindre le trottoir aux normes PMR côté nord  
Pour la discontinuité PMR du trottoir côté sud  
Par les utilisateurs du futur îlot/belvédère, lieu de rencontre intergénérationnelle

- Mise en place d'arceaux vélos sur le belvédère
- Mise en place d'une signalétique en entrée de rue indiquant le "trottoir" nord à privilégier pour les PMR
- Attention au choix du revêtement car le revêtement en pavés choisi en option correspond à une surface non plane, sujette à chute et qui ne correspond pas à la réglementation PMR

## **Projet de requalification des espaces publics sur l'îlot Europe/Sadi Carnot**

Présentation au stade de l'esquisse

Un des objectifs du projet est de favoriser l'axe reliant le pôle d'échange multimodal à la place des Cordeliers en intégrant les cycles et les piétons tout en maintenant les accès véhicules et les accès aux commerces de proximité.

➤ Demande de la commission sur les éléments suivants :

- Envisager des places PMR à 8 ml au lieu de 5 ml
- Aménager des places PMR à niveau de la chaussée ET du trottoir sur tout le linéaire concerné
- Maintenir la liaison place de stationnement rive droite de la Deûme /banque rive gauche de la Deûme qui aujourd'hui se fait par une rampe d'accès continue et accessible



### **3. Habitat et politique des bailleurs en matière d'accessibilité**

Les informations transmises par les bailleurs en septembre 2022 sont les suivantes :

- ADIS. Pas d'information transmise à l'échelle de l'EPCI. D'après leur CUS, nombre de logements accessibles en Ardèche : 1 910 logements
- Ardèche Habitat : 9 logements accessibles sur Annonay Rhône Agglo
- Alliade Habitat : pas de logement accessible sur Annonay Rhône Agglo

- Habitat Dauphinois : 159 logements mis en service depuis 2015 sur Annonay Rhône Agglo (les logements dont la date de mise en service est postérieure à 2015 sont des logements par défaut adaptés PMR et qualifiés « accessibles »).

Compte-tenu des écarts de chiffres entre les bailleurs, la définition de l'accessibilité semble être différente selon les bailleurs.

Pour les bailleurs, le repérage des logements accessibles est relativement peu intéressant, il faut avant tout repérer les personnes qui ont un besoin. Il est nécessaire de partir du locataire pour trouver une solution qui réponds à ces problématiques. En effet, même dans un logement dit "accessible", des travaux devront parfois être réalisés pour accueillir une personne en situation de handicap.

Dans le CERFA de demande de logement social, il existe un volet dédié au handicap. Il est à noter que les personnes en situation de handicap sont labellisées sur SYPLO, grille d'analyse des demandeurs prioritaires dans le cadre de l'accord collectif départemental.

Tous les bailleurs proposent une politique vis à vis des séniors afin de faciliter leur maintien à domicile. De fait, cela contribue à améliorer l'accessibilité des logements.

Chaque bailleur dispose de son propre règlement pour arbitrer les demandes d'adaptation. La cohérence de la demande est vérifiée (pas d'adaptation de la salle de bains d'un logement situé au 4ème étage par exemple).

Si le logement n'est pas adaptable à la perte d'autonomie, le bailleur incite le demandeur à déposer une demande de mutation.

Les demandes atypiques pourraient être évoquées en commission de coordination inter-bailleurs, mises en place sur Annonay Rhône Agglo, afin d'étudier quel bailleur aurait la solution la plus adaptée dans son parc.

Alliade Habitat a créé deux commissions pour étudier les demandes d'adaptation des logements : une commission "séniors" et une commission dédiée au handicap, avec l'intervention d'un ergothérapeute pour des projets sur mesure, au cas par cas.

Alliade Habitat a également développé un label "Habitat Séniors Services" qui sur Annonay va être étudiée sur les résidences Cévennes (étude en cours sur les logements libérés par le CIAS), Lapras (résidence occupée par 34% de séniors) et Deûme (étude en cours). Le politique séniors d'Alliade Habitat implique d'étudier la thématique de l'adaptation dans toutes les réhabilitations.

Les dépenses engagées par les bailleurs sociaux pour l'accessibilité et l'adaptation des logements aux personnes en situation de handicap peuvent être déduites de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). La CARSAT participe également au financement des travaux d'adaptation.

Lors de la commission plénière du 6 décembre 2024, Monsieur Augustin GENAUX, représentant l'association professionnelle des quatre organismes de logements sociaux présents sur l'agglo, a fait une présentation de la politique des bailleurs à la fois sur la question de l'accessibilité que sur le maintien des personnes en perte d'autonomie.

Il en ressort que les enjeux d'accessibilité et de maintien au domicile sont importants pour les organismes Hlm avec :

- Le vieillissement des locataires Hlm : 1/3 ont +60ans, 12% ont +75ans
- Un doublement des +75ans attendu à horizon 2040
- 3/4 des retraités en Hlm sont d'anciens employés ou ouvriers (davantage de limitations fonctionnelles et de potentiels handicaps)
- Une population plus pauvre en Hlm qui aurait du mal à se loger ailleurs (24% des locataires Hlm +65ans sous le seuil de pauvreté)
- Des logements Hlm qui peuvent être attractifs car plus adaptés et plus proches des services/commerces.

Les principaux champs d'intervention des organismes Hlm sont les suivants :

- Adapter les logements aux occupants ou arrivants (travaux)
- Favoriser les mutations internes dans des logements adaptés (changement de logement)
- Prioriser les demandes de logements des ménages en situation de handicap (attributions)
- Construire de nouveaux logements accessibles ou adaptables.

Pour le parc privé, une prime MaPrimeAdapt' a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec les critères principaux suivants :

- A destination des propriétaires occupants et des locataires souhaitant adapter leur logement à la perte d'autonomie
- Pour un public éligible
  - ✓ Personnes âgées de 70 ans ou plus sans condition de GIR,
  - ✓ Personnes âgées de 60 à 69 ans (en perte d'autonomie, sous conditions de GIR)
  - ✓ Personnes en situation de handicap (taux d'incapacité supérieur à 50% ou bénéficiant de la PCH : Prestation de Compensation du Handicap)
- Pour des travaux concernant l'adaptation de la salle de bains, l'accessibilité du logement,.....

#### 4. **Cadre bâti**

##### 4.1. Documents d'accessibilité Ad'AP

La loi du 11 février 2005 fixait au 1<sup>er</sup> janvier 2015 l'obligation d'accessibilité des ERP et IOP aux personnes handicapées. L'ordonnance du 26 septembre 2014 a créé les agendas d'accessibilité programmés Ad'AP qui permettent d'obtenir des délais.

La commune d'Annonay et Annonay Rhône Agglo ont réalisé leur Ad'AP, déposés en Préfecture.  
Pour 2024, les travaux concernent l'accessibilité sur des bâtis existants.

#### 4.2. Travaux 2024 présentés à la CAI

### **Aménagements intérieurs halle Guy LACHAUD et salle Régis ROCHE**

Présentation au stade esquisse

Le bâtiment sportif Régis ROCHE bénéficiera d'un accès sans étage ni palier.

- Demande de la commission pour l'installations de toilettes PMR dans les vestiaires des sportifs ; pour le public le nécessaire a été fait.

A noter : les tribunes seront nécessairement en étage, en ce sens un ascenseur est prévu dans le projet d'aménagement, en vue d'assurer l'accessibilité PMR.

La halle Guy LACHAUD sera munie d'un élévateur pour accéder aux tribunes et comportera des paliers. Les toilettes PMR sont prévues.

- Demande de la commission pour avoir les aménagements ou équipements facilitant le repérage des obstacles et l'équilibre tout au long des escaliers

Les questions concernant l'extérieur des 2 bâtiments : place de parking PMR, tourniquets aux entrées du site entravant l'accès aux personnes PMR y compris aux poussettes, installation d'accroches vélos, le revêtement du sol extérieur devront être relayés aux services concernés.

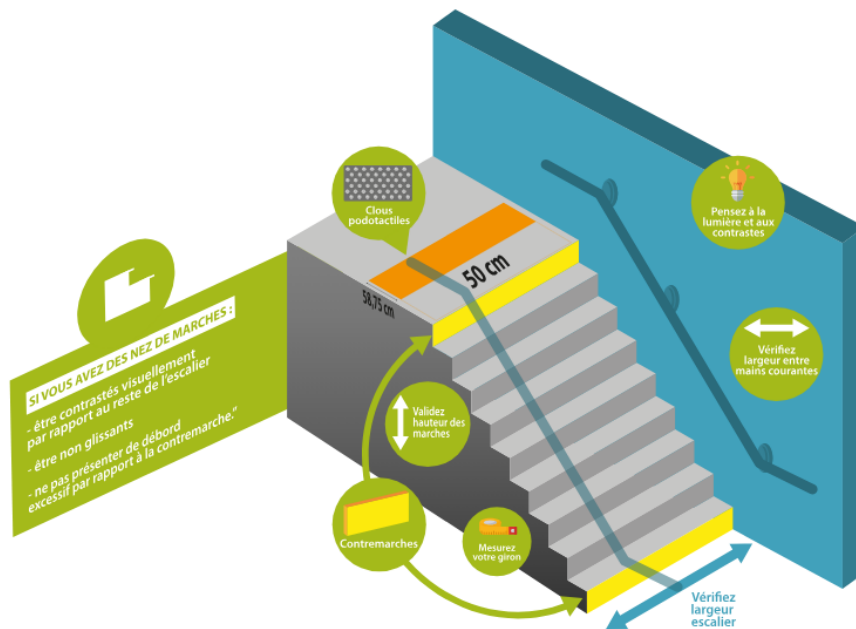
### **Aménagement école des Cordeliers**

Présentation au stade avant-projet

L'accès PMR au bâtiment ne se fera pas par la future entrée de l'école située sur le boulevard de la République, mais par l'entrée maternelle actuelle qui est de plein pied et déjà accessible aujourd'hui.

- Demande de la commission sur les éléments suivants :
- La nature du revêtement du sol des cours puisque celles-ci doit respecter les éléments PMR
- Les côtes des largeurs de portes (90 est la largeur PMR à respecter)
- Les côtes des surfaces des toilettes PMR ou/et le rayon de giration
- Les contrastes de couleur nécessaires aux non-voyants

La commission souligne que ces éléments devront être inscrits sur les plans du dossier du permis de construire.



## Aménagements ERP Vidalon

### Présentation au stade avant-projet

La communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo est propriétaire du site de l'ancienne manufacture royale Canson-Montgolfier de Vidalon à Davezieux, sis 698 rue de Vidalon.

En plus de bâtiments vacants, la collectivité exploite un pôle entrepreneurial (PEV) dans la partie centrale du site qui consiste en la location d'espaces et de services à des acteurs économiques, de formations ou associatifs.

Il est impératif de régulariser la situation administrative comme ERP du Pôle entrepreneurial de Vidalon en types L, W, R et M de 3ème catégorie intégrant ainsi des travaux de mise aux normes accessibilité et sécurité incendie.

L'aménagement de certains locaux du PEV n'a pas été retenu par Annonay Rhône Agglo, à savoir le réaménagement de deux grands plateaux de l'aile Nord-Ouest du PEV en R+0, la création d'un sanitaire public et d'un atelier de réparation de cycles destiné aux usagers de la Via Fluvia.

➤ Demande de la commission sur les éléments suivants :

- Réglage à voir sur les portes sanitaires qui sont très lourdes à manœuvrer
- Interrogation sur le faible nombre de places PMR (aujourd'hui 1 seule place PMR) – La direction du patrimoine bâti étudiera ce point en prenant en compte l'occupation maximale du bâtiment et le PLU de DAVEZIEUX
- Souhait d'augmenter le nombre de WC PMR qui aujourd'hui serait de 1
- Demande la possibilité de la mise en place d'une rampe au local cyclo – La direction du patrimoine bâti échangera avec l'association pour connaître leur besoin (rampe escamotable ?)

- Demande d'étudier la possibilité de mettre des rampes au niveau des marches comme celle qui existe au musée – La direction du patrimoine bâti s'est rapprochée du porteur de projet ; à priori la configuration du site de VIDALON R+ et R+2 ne le permet pas car le dénivelé est trop important au regard de l'espace contraint
- Demande de dérogation sur les espaces non accessibles à transmettre à madame BAYRE, correspondante accessibilité de la préfecture de l'Ardèche, avant travaux et lors du dépôt du permis de construire – Les éléments de cette demande seront à justifier.

Après vérification par la direction du patrimoine bâti, le ressaut existant sur le seuil de la porte d'entrée est conforme à la réglementation car inférieur à 2 cm. Le seuil ne fera pas l'objet de modification.

## 5. Retour sur les projets et aménagements 2023

### **Aménagement d'une place PMR à proximité de l'hôtel de ville d'Annonay**

L'aménagement d'une place PMR dont les dimensions correspondent bien à la réglementation en vigueur a été réalisé en 2023 par la direction des espaces publics, à proximité immédiate de la porte d'entrée de la mairie d'Annonay.

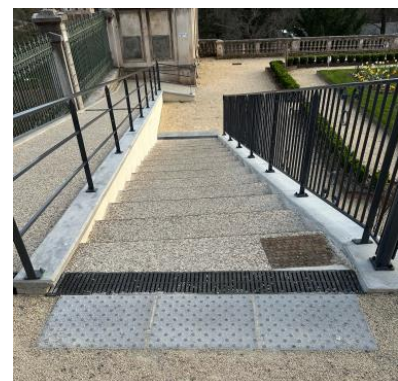
Cependant des difficultés par les personnes à mobilité réduite sont rencontrées :

- Pour se garer car la manœuvre est contrainte par le mobilier existant en dur de part et d'autre de ce stationnement
  - Pour sortir ou rentrer de la voiture car l'aménagement est surélevé en se trouvant de plain-pied sur le trottoir ce qui rend alors difficile la manœuvre des personnes passager en fauteuil (sursaut trop important et directement sur la chaussée)
- La commission a demandé que cette configuration ne soit pas retenue lors de prochains aménagements.

### **Aménagement du parc Mignot à Annonay**

Un garde-corps le long de la rampe d'accès a été installé ainsi que les bandes d'éveil en haut et en bas de l'escalier.

La commune d'Annonay étudie la mise en place d'une rampe permettant l'accès PMR entre la terrasse des jardins et la terrasse des bassins. Elle propose de modifier une partie de la rampe existante actuellement selon la réglementation PMR. Avant sa réalisation, un projet sera présenté aux membres de la commission pour validation.



Une place de stationnement PMR a été créée à proximité de l'entrée du parc.

Par ailleurs, la commune considère que le sol en stabilisé répond à la réglementation du revêtement des sols accessibles. Il n'y aura donc pas de modification.

### **Aménagement Léo LAGRANGE**

Le projet d'aménagement Léo LAGRANGE a été présenté par la direction de l'économie d'Annonay Rhône Agglo à la commission en 2023.

La notification des marchés aura lieu fin 2024 pour une réalisation durant l'année 2025.

Les propositions demandées par la commission ont été prises en compte dans le dossier de consultation des entreprises.

La commission sera invitée en phase travaux pour un point sur l'avancement du chantier puis lorsque les travaux seront terminés.

## **6. Conclusion**

Les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont mis un accent particulier sur l'accessibilité pour garantir une expérience inclusive pour tous les participants et spectateurs.



Force de cette opportunité unique pour accélérer les progrès en matière d'accessibilité, le rapport annuel 2024 d'Annonay et d'Annonay Rhône Agglo met en avant les avancées réalisées pour l'accessibilité et les défis à venir à l'échelle de son territoire.

Le travail avec les membres de la commission, basé sur les visites de terrain programmées et les consultations préalables aux projets, permet de rendre les échanges plus concrets et plus constructifs, d'impliquer davantage les acteurs locaux pour, in fine, poursuivre les années à venir la mise en accessibilité des équipements et des espaces publics.

## **ANNEXE GLOSSAIRE**

Ad'AP : Agendas d'Accessibilité Programmés

AOT : Autorité Organisatrice de Transports

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CAI : Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PAVE : Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des espaces publics

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

Sd'AP : Schéma Directeur d'Accessibilité Programmé pour les transports